

Al-watwan

“Aime la vérité, mais pardonne à l'erreur” . Voltaire

26e année. N°1613 du lundi 30 août 2010. Prix/Comores : 250 Fc ; Etranger : 1,5 Euro. Directeur de la publication : Petan Mognihazi

LIRE EGALEMENT

Comores Aviations défend son droit comorien

Un responsable de Comores Aviation s'érige contre le "mauvais traitement" que lui infligerait l'Etat alors que "nous sommes une compagnie comorienne au service des Comoriens". Et que, par ailleurs "nous avons rendu des services importants au gouvernement et au pays".

Lire page 2

Université des Comores La Faculté Imam Chafiou reçoit la visite d' Abdulaziz Saud Al-Babtain en septembre prochain

La Faculté "Imam Chafiou" de l'Université des Comores, accueille en septembre prochain l'homme d'affaires et de culture koweïtien, Abdulaziz Saud Al-Babtain qui, notamment, projette d'ouvrir des centres de formation de la langue arabe à Ndzuwani et à Mwali dès octobre prochain.

Lire page 2

LE BILLET DE BABOU

Que faire des marchands ambulants?

Le "Service d'écoute aux enfants" a fermé dans le silence total...



La période durant laquelle l'Unicef s'était engagée à prendre en charge les frais du centre a pris fin il y a un an. Les autorités insulaires devaient prendre le relais. Mais depuis, aucune réaction ni de l'exécutif de l'île, ni du gouvernement de l'Union.

Lire en dernière page

VOTRE JOURNAL

Sauf cas exceptionnel, durant tout le mois de ramadan, la pagination de votre quotidien sera réduite à 4 pages. Dès la fin de cette période particulière, nos lecteurs retrouveront l'ensemble de leurs rubriques habituelles. La direction et le personnel se réjouissent de votre compréhension et souhaitent bon ramadan à ses lecteurs musulmans.

Elections présidentielles et des gouverneurs des îles

✓ *Le président confirme les dates des 7 novembre et 26 décembre*

✓ *Candidature : l'alinéa 3 de l'article 4 de la loi électorale de 2007 va prévaloir*

Le président de l'Union des Comores, Ahmed Abdallah Sambi a signé, le mercredi 25 août dernier, le décret présidentiel portant convocation du collège électoral et le calendrier du déroulement des élections du président de l'Union et des gouverneurs des îles.

Le chef de l'Etat confirme la date du 7 novembre pour les primaires de Mwali et le premier tour du scrutin des gouverneurs et celle du 26 décembre pour les élections générales du président de l'Union et le second tour de celles des gouverneurs. Une étape décisive de ce processus électoral a ainsi été franchie. Les dossiers de candidatures doivent être déposés, en double, aux sièges des commissions électorales insulaires (Cei) de chaque île, du 26 août au 12 septembre prochain.

La campagne électorale sera ouverte pour les primaires présidentiels et le premier tour des élections des gouverneurs des îles, à compter du 1^{er} octobre et close le 5 novembre. Pour la présidentielle et le deuxième tour de celles des gouverneurs des îles, la campagne sera ouverte au 20 novembre et fermée au 24 décembre.

"La loi électorale est claire"

Autre aspect important concerne le code électoral. Depuis quelques semaines les polémiques autour de cette loi font tant de bruits dans les milieux politiques. Et pourtant la réalité est toute autre. Le nouveau code électoral qui a été adopté par l'assemblée nationale, le 1^{er} août dernier, n'est pas encore promulgué par le chef de l'Etat et il ne peut être, en principe, appliqué. C'est la loi électorale de 2007 qui est toujours en vigueur.

En effet, le président de l'Union a signé, le mercredi 25 août, une ordonnance complétant les dispositions

de l'ordonnance n°09 005 /PR du 16 septembre dernier, abrogeant et complétant certaines dispositions de la loi de 2007.

Mais la Cour constitutionnelle a déjà annulé, dans son arrêt n°007-007 du 7 mars 2007, les dispositions de l'article 4 –alinéa 1 et 2 qui fixent les conditions d'acte de candidature pour les hommes et les femmes occupant des fonctions de l'Etat, pour des raisons d'inconstitutionnalité suite à une requête. L'article annulé par l'arrêt de la Cour stipulait que "ne peuvent faire acte de candidatu-

re, sous peine de renonciation à leurs fonctions, à compter de la date de convocation du corps électoral, le président de l'Union ou de l'île, les vice-présidents, le président d'une assemblée, les membres du gouvernement". Une renonciation qui devrait faire l'objet d'un engagement signé par l'intéressé et joint à son dossier de candidature.

C'est donc l'alinéa 3 de l'article 4 de cette loi électorale de 2007 qui est maintenu et qui dit : "De même, ne peuvent faire acte de candidature, à moins qu'ils ne soient hors de leur

fonction depuis au moins cinq (5) ans, les militaires, les magistrats, les membres de la force de la sécurité intérieure, et depuis au moins trois (3) ans : les directeurs généraux des sociétés d'Etat, le trésorier-payeur général, le directeur des impôts et les receveurs principaux".

Il convient de noter que l'esprit de la loi veut que les hommes et les femmes qui occupent des fonctions de perception des recettes de l'Etat démissionnent depuis au moins trois ans.

Ahmed Hassani



A. Moindje

Un budget d'un peu plus de 2 milliards et un appui technique conséquent du Pnud

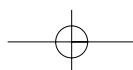
Selon un communiqué conjoint du gouvernement, de la Commission électorale nationale (Ceni) et du Système des Nations unies rendu public après une conférence de presse, jeudi, "le Pnud fournira l'appui technique et logistique requis en vue de garantir la tenue d'élections libres, transparentes et crédibles et largement acceptées par tous". A cette occasion, le président de la Ceni a donné le chiffre exact du budget électoral qui est de l'ordre de 2,093 milliards de francs. Le gouvernement comorien a revu à la hausse sa part désormais fixée à 600 millions.

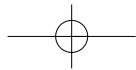
Lire page 3

Une collision évitée de justesse à 36000 pieds au nord de Madagascar

Le mardi 24 août, une collision a été évitée de justesse entre un appareil de la compagnie Air Yemena et un autre d'Air Austral à 36 000 pieds d'altitude au large de la côte nord de Madagascar. Son directeur étant absent, l'agence Yemena à Moroni n'a pas souhaité faire des commentaires. Pour sa part, Alain Abadie, secrétaire général d'Air Austral, a confirmé la nouvelle à l'AFP.

Lire page 5





Abdulaziz Saud Al-Babtain a énormément contribué à la création de la faculté Imam Chafiou et à son équipement avec la dotation d'un groupe électrogène de 20 kva et un grand nombre de matériaux administratifs

La Faculté "Imam Chafiou" des sciences islamiques et de la langue arabe de l'Université des Comores, accueille en septembre prochain l'homme d'affaires et de culture koweïtien, Abdulaziz Saud Al-Babtain. L'information a été donnée au cours d'une conférence, mercredi dernier 25 août, par le docteur Saïd Bourhane Abdallah, le doyen de la faculté. L'arrivée d'Al-Babtain à Moroni sera un moment important pour l'Udc, compte tenu de la contribution de cet homme pour le

développement de la langue arabe aux Comores.

Selon le doyen d'Imam Chafiou, "la visite de l'homme d'affaire et poète koweïtien dans notre pays aura lieu à l'occasion de la remise de diplômes aux huit cent vingt personnes qui ont participé à la formation de la langue arabe qui a débuté en mai 2009".

La formation a été répartie en deux sessions et a duré 8 mois. Elle était assurée par une équipe composée de quinze professeurs retenus à l'issue d'un concours.

Le docteur Bourhane a aussi confié

à la presse qu'Abdulaziz Saud Al-Babtain projette d'ouvrir des centres de formation à Ndzuwani et à Mwali dès octobre prochain.

Il est à souligner qu'au-delà de cet appui linguistique caractérisé par la mise en place d'un laboratoire de langue, Abdulaziz Saud Al-Babtain a énormément contribué à la création de la faculté Imam Chafiou et son équipement avec la dotation d'un groupe électrogène de 20 kva et un grand nombre de matériaux administratifs.

Soumaya Matoir
(stagiaire)



Comores Aviation : "nous sommes victimes d'ostracisme"

Comores Aviation a "surmonté plusieurs obstacles" dans ses efforts de répondre aux besoins des Comoriens. "En plus de proposer des vols inter île ou régionaux, la compagnie a établi des connexions entre les Comores et le reste du monde en vue de faciliter les échanges et de contribuer au désenclavement du pays". Ses responsables ne comprennent donc pas pourquoi les autorités leur créent tant de problèmes.

Marquant les dix ans d'activités de sa compagnie aérienne dans le ciel comorien, le directeur des ressources humaines de Comores Aviation a donné une conférence de presse, jeudi dernier au siège de l'agence à Moroni. Yasser Ali Assoumani a saisi l'occasion pour défendre sa compagnie "une société de droit comorien", ce que semble oublier les pouvoirs publics "un peu trop souvent". Sur ce point le responsable des ressources humaines a été formel "à l'intention" du gouvernement, "Comores Aviation est une compagnie comorienne qui est au

service des Comoriens", a-t-il insisté devant la presse.

Dans son intervention, Yasser Ali Assoumani a aussi soutenu que durant ses dix années d'activité, la compagnie aérienne a "surmonté plusieurs obstacles" dans ses efforts de répondre aux besoins des Comoriens en matière de transport aérienne. "En plus de proposer des vols inter île ou régionaux, la compagnie a établi des connexions entre les Comores et le reste du monde en vue de faciliter les échanges et de contribuer au désenclavement du pays".

Sans se livrer à un bilan exhaustif, le directeur des ressources humaines a rappelé quelques services "d'envergure notoire" que la compagnie a rendus à l'Etat. Et le conférencier de citer, entre autres, la mise à disposition de ses appareils dans le compte du débarquement militaire à Ndzuwani ou l'intervention faite



lors du crash du vol Yemenia. "Ces contributions mériteraient plus de considération de la part de l'Etat", a déclaré Yasser Ali Assoumani. Au sujet du régime des taxes perçues dans la navigation aérienne, le responsable de la compagnie Comores Aviation déplore la taxation de la ligne entre Maore et les autres îles des Comores. "La ligne de Mayotte est considérée par notre compagnie comme étant une ligne régionale puisque Maore est et reste toujours comorienne", a-t-il affirmé.

Thamra.M.Hassani
et Soumaya Matoir (stagiaires)

LE BILLET DE BABOU

Que faire des marchands ambulants?

Les marchands ambulants sont le seul truc qui marche chez nous je dirais même plus qui bouge! Malheureusement les marchands ambulants bougent tellement qu'ils finissent par déranger et que nos autorités essaient chaque année de résoudre le casse-tête comorien qui consiste à faire payer des taxes fixes à des marchands ambulants.

Pire encore, elles essaient de transformer les marchands ambulants en commerçants sédentaires, mais qui auraient leurs boutiques sur l'asphalte. Ceci complique un autre problème, celui de la circulation des piétons et des voitures sur un réseau routier déjà saturé.

On se demande alors que faire des marchands ambulants?

A mon humble avis, il faudrait faire en sorte que les marchands ambulants soient vraiment ambulants c'est-à-dire qu'ils fassent leur business en dehors de Moroni, et soient obligés de marcher sur les routes qui mènent vers Itsandra ou Ikoni. Ils feraient ainsi bénéficier leurs bienfaits commerciaux aux habitants des régions de Bambao et Itsandra, loin des marchands patentés de la capitale. Pour cela il faudrait créer une prime à l'ambulation sous forme de non paiement de taxe. Ainsi nos routes en dehors de la capitale seraient transformées en zone franche.

Cela désengorgerait les artères de Moroni qui serait livrées seulement au combat périlleux, piétons contre automobilistes. A ce propos, il faudra que nos autorités prévoient bientôt où mettre les piétons sans les obliger à se fixer sur une artère routière comme les marchands ambulants !!! Lol.

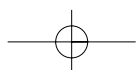
Babou des îles

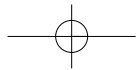


Erewa Mapessa Pvadzima Na Hidayaya

A l'occasion de l'Aïd-el-Fitr, l'Union des Meck et MoneyGram organisent une grande tombola. Participez au tirage au sort en effectuant une opération MoneyGram au sein de votre MECK du 26 août au 10 septembre 2010. De nombreux cadeaux à gagner : des billets d'avion (Dubai, Dar Es Salam), mixeurs, lecteurs DVD, fer à repasser, shiromanis, ...

Bahati Ndjéma





Une collision aérienne a été évitée de justesse au nord de Madagascar

Entre Yemenia Airways et Air Austral la concurrence est rude dans le ciel comorien. La compagnie française qui a déjà dénoncé des "conditions avantageuses" qui auraient été accordées au transporteur yéménite, notamment le prix du kérosène concédé, se positionne, cependant, pour des vols directs entre Moroni et Paris.

Le mardi 24 août, une collision a été évitée de justesse entre un appareil de la compagnie Air Yemenia et un autre d'Air Austral. Selon l'Agence France presse, l'incident s'est produit peu après 7 heures, à 36 000 pieds d'altitude au large de la côte nord de Madagascar.

C'est grâce à son Tcas, système d'alerte de trafic et d'évitement de collision, que le pilote du vol d'Air Austral aurait été averti à temps de la proximité de l'appareil yéménite

et a immédiatement signalé l'incident au centre de contrôle d'Antananarivo, la capitale malgache.

Selon des sources proches de la compagnie Air austral, le pilote de la compagnie yéménite a voulu amorcer sa descente sans en demander l'autorisation au centre de contrôle de cette ville.

Rapproché par Alwatwan, l'agence Yemenia n'a pas fait de commentaire, le directeur étant absent. Par contre, Alain Abadie, secrétaire général d'Air Austral, a confirmé la nouvelle à l'Afp : "Effectivement, le pilote d'Air Austral a fait le nécessaire quand l'alarme de bord s'est déclenché. Il n'a pas été surpris et cela n'a pas causé de problème particulier. Les quelques 360 passagers à bord ne se sont rendu compte de rien. Pour nous, il n'y a pas d'élément particulier et on a tout simplement suivi les procédures habituelles".

Quant au directeur général l'Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie (Anacm), il déclare que cet incident ne relève pas de leur niveau dans la mesure où il a eu lieu près des côtes

de Madagascar et qu'à ce jour aucun rapport ne leur est parvenu. Entre les deux compagnies, qui desservent les Comores, la concurrence est rude. Air Austral dénonce des conditions avantageuses accordées

à Yemenia, notamment le prix du kérosène concédé. La compagnie Air Austral se positionne, cependant, dans des vols directs entre Paris et Moroni.



Elections harmonisées : un budget d'un plus de 2 milliards

Le Coordonnateur des agences du Système des Nations Unies à Moroni ne cache, cependant pas son inquiétude au cas où le montage financier en cours n'atteigne pas la somme escomptée. Pour Opia, "si ces annonces officielles ne comblent pas tout le budget et si l'on n'a pas tout l'argent ce sera compliqué d'organiser les élections".

Le processus électoral en cours en vue des élections harmonisées des 7 novembre et 26 décembre a constitué la trame de fond d'une conférence de presse tenue, jeudi dernier 26 août, par le gouvernement, la Commission électorale nationale (Ceni) et le Système des Nations unies. Selon le communiqué conjoint

rendu public le même jour, "le Pnud fournira l'appui technique et le logistique requis en vue de garantir la tenue d'élections libres, transparentes et crédibles et largement acceptées par tous".

Cet accompagnement du Pnud se traduira par la mise à disposition d'une expertise technique en matière de fichier électoral et en gestion des opérations électorales, mais aussi par l'appui fourni à la Ceni pour l'élaboration du budget des opérations électorales et du descriptif de projet qui vient d'être validé par le comité local d'approbation qui s'est réuni le samedi 21 août dernier au Pnud. Le président de la Ceni a donné, à cette occasion, le chiffre exact du budget électoral actuel qui est de

l'ordre de 2,093 milliards de francs. Le gouvernement comorien, qui avait auparavant annoncé une contribution de 500 millions kmf, a revu à la hausse sa part qui est de 600 millions. Par rapport aux contributions de la communauté qui devrait s'élever à plus de 1,397 milliard, 197, 717 millions proviennent du reliquat des élections législatives de 2009 sur les contributions de la France, de l'Union européenne et de la Ligue des Etats arabes. La contribution attendue de la communauté internationale.

Selon le représentant résident du Pnud, le budget arrêté doit être adressé aux bailleurs traditionnels pour qu'ils se prononcent. Certains bailleurs auraient déjà donné des indications quand à leur contribution.

Respectivement, 250 millions et 300 millions pour la Ligue arabe et le Pnud et une somme à peu près similaire pour l'Union européenne, selon une source du Snu. Le Coordonnateur des agences du Système des Nations Unies à Moroni ne cache, cependant pas son inquiétude au cas où le montage financier en cours n'atteigne pas la somme escomptée. Pour Opia, si ces annonces officielles ne comblent pas tout le budget et si l'on n'a pas tout l'argent ce sera compliqué d'organiser les élections : "dans ce contexte, trois options pourraient être envisagées. Que ceux qui ont annoncé leurs contributions les augmentent, que le gouvernement trouve d'autres partenaires et qu'il contribue plus", a laissé entendre le représentant résident

du Snu.

Pour ce qui est de la convocation du collège électoral, le ministre d'Etat chargé des élections a rassuré que le décret est signé depuis le 25 août dernier.

Au sujet du fichier électoral, les organes en charge des élections ont décidé de procéder à une "révision à fond" impliquant l'introduction de nouvelles technologies et qui demande un peu de temps. "Pour la révision du fichier électoral, un expert a déjà fait un travail à fond sur le dossier et les opérations peuvent être lancées dès cette semaine", a affirmé le Charcan Chaharane, président de la Ceni.

Abouhariat Saïd Abdallah

COMORES AVIATION AUGMENTE SES VOLS SUR MORONI-DAR ES SALAM

VOLS CARGO DAR - MORONI :

MARDI ET VENDREDI

VOLS REGULIERS TOUS LES JOURS MORORI - DAR :

DU LUNDI AU SAMEDI

Excédent : USD 2/Kg DAR - MORONI

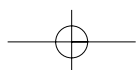
USD 3/kg DAR - ANJOUAN

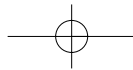
Demandez vos reçus d'excédents de bagages

Pour plus d'informations adressez-vous à l'agence de Moroni Route de la corniche ou Tel: 773 34 00 Mélinio@comoresaviation.com



LISEZ AL-WATWAN TOUS LES JOURS





SOCIETE

Créé en 2004, le service d'écoute de Ngazidja a disparu à la fin de la coopération avec l'Unicef qui finançait le centre à hauteur de 80%. L'Ascobef s'occupait du reste des charges sans aucune assistance de l'exécutif insulaire, principal partenaire de l'Unicef dans ce projet. "Avant la fin de la coopération, j'avais déjà tiré la sonnette d'alarme dans l'espoir de voir ce service continuer à exister. A plusieurs reprises, j'avais demandé une audience avec le président Sambu mais je n'ai eu aucune réponse", a indiqué son ancien responsable, Armia Mshangama.

Les anciens responsables du service d'écoute aux enfants victimes d'abus s'indignent de la fermeture du service. "En juillet 2009, les accords de coopération entre l'Unicef, l'Ascobef et les autorités de Ngazidja ont pris fin. Depuis cette date, le centre n'a plus fonctionné faute de financement", explique Armia Mshangama, ancienne responsable du centre. Cela fait donc plus d'une année que les enfants victimes d'abus ne bénéficient ni d'accueil, ni d'assistance. Juste avant sa fermeture, le service avait enregistré "près de soixante dix sept cas pour le premier semest-

re 2009 au niveau de la seule île de Ngazidja", indique les statistiques internes sans compter les cas traités directement par les institutions judiciaires.

Avec l'interruption d'un service aussi important que le centre d'écoute, le nombre de cas d'abus, dont les détournements de mineurs, augmente malheureusement dans le silence et l'impunité. Ceci a une incidence sur le nombre de cas qui s'accumule au tribunal des enfants. "Lorsque le centre fonctionnait, il y avait un tri et une prise en charge des dossiers avant d'entamer les procédures judiciaires. Maintenant, tout le travail repose sur les épaules du juge", estime Armia Mshangama.

L'absence du centre ne permet plus la sensibilisation de la population. A l'inverse, les personnes malintentionnées profitent de la fermeture du centre pour abuser des enfants estimant ne plus risquer de sanctions. "La fermeture du centre a ouvert la voie aux arrangements à l'amiable et aux censures initiées par la notabilité pour ne pas évoquer les cas d'abus", affirme l'ancienne responsable du service d'écoute avec les abus que l'on sait. Selon les dernières données du centre, il y a même

deux cas d'inceste en 2009, une situation qui n'était pas enregistrée dans les années précédentes.

Pas de bailleurs, plus de projets !

La période durant laquelle l'Unicef s'était engagée à prendre en charge les frais du centre a pris fin il y a un an. Les autorités insulaires devaient prendre le relais mais depuis, aucune réaction de leur part ni même de la part du gouvernement de l'Union.

"Avant la fin de la coopération, j'avais déjà tiré la sonnette d'alarme dans l'espoir de voir ce service continuer à exister. A plusieurs reprises, j'avais demandé une audience avec le président Sambu mais je n'ai eu aucune réponse", a indiqué l'ancienne responsable. C'est dire que le projet n'a eu aucune appropriation de la part des autorités.

Créé en 2004, le service d'écoute de Ngazidja a disparu à la fin de la coopération avec l'Unicef qui finan-

çait le centre à hauteur de 80%. L'Ascobef s'occupait du reste des charges sans aucune assistance de l'exécutif insulaire, principal partenaire de l'Unicef dans ce projet.

Armia Mshangama et toutes les personnes qui s'occupaient du centre lancent un appel pour une réouverture du service d'écoute. "Pour la protection des enfants, personne ne peut rester indifférente de la fermeture du service d'écoute puisque le centre de Ngazidja recevait même des ressortissants étrangers aux Comores en plus des enfants issus des autres îles", révèle, en substance, Armia Mshangama.

Cependant, bien que le service d'écoute de Ngazidja géré par l'Ascobef soit dans les oubliettes administratives depuis une année, certaines personnes continuent toujours à prendre contact avec les anciens responsables. La situation est presque identique à Mwali sous la tutelle du Réseau Femmes alors qu'à Ndzuwani, la Fédération Comorienne des Droits de l'Homme a pu garder le centre en activité grâce à un financement de l'autorité de l'île.



La juge des enfants, Maoulid Djoubeire

Irchad Ousseine Djoubeire \ Radhui Ali (stagiaire)

UNION DES COMORES
MINISTRE DES FINANCES,
DU BUDGET ET DES INVESTISSEMENTS



Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles
(PRCI - Comores)

STRUCTURE D'EXECUTION DU PROJET

Don n°: 2100155015916
Projet n°: P-KM-KF0-001

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT



APPEL A CANDIDATURE

Pour le Poste Responsable de la Composante A – Appui au Renforcement des Finances Publiques »

L'Union Des Comores a obtenu un Don du Fonds Africain de Développement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) en divers monnaies pour financer le Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI) au profit du Ministère des Finances et du Commissariat Général au Plan. L'objectif global de ce projet est de renforcer les capacités institutionnelles en matière de gestion économique, financière et en particulier la gestion et le suivi des ressources publiques, l'élaboration, l'exécution et le suivi des politiques de réduction de la pauvreté. Le PRCI sous la tutelle du Ministère des Finances, du Budget et des Investissements recrute sur les ressources de ce don un Responsable de la Composante A- Appui au renforcement des finances publiques.

Sous la supervision du coordonnateur national du PRCI, le responsable de la composante A- Appui au renforcement des finances publiques assurera la réalisation des tâches énumérées ci-après.

Sa performance sera évaluée annuellement par le coordonnateur et validée par le comité de pilotage du PRCI. Les résultats de l'évaluation seront transmis à la BAD.

Le contrat entre le PRCI et le responsable de la composante A est établi pour une durée de un an renouvelable à la demande des deux parties et sous réserve d'une évaluation satisfaisante.

Tâches

Pour toutes les activités de la composante finances publique du projet PRCI, le responsable de la composante aura à :

• Travailler au sein de la CREF en contribuant à

toutes activités et tous travaux de la CREF;

- Coordonner les activités dans la composante finances publiques du PRCI;
- Appuyer les services bénéficiaires dans la rédaction des termes de référence des prestations à réaliser ;
- Identifier les candidats/consultants qui pourraient assurer les prestations de services demandés;
- Assurer la gestion des consultants et prestataires et le suivi de l'exécution des contrats des prestations de services;
- Collaborer aux travaux d'identification des activités et priorités en matière de réforme de la gestion des finances publiques dans les services des administrations publiques;
- Collaborer aux activités de suivi des réformes des finances publiques organisées par les services qui en ont la charge au niveau des administrations comoriennes. Cette activité implique entre autre des déplacements sur tout le territoire de l'Union des Comores. La coordination des interventions des différents bailleurs fait également partie des tâches du responsable;
- Élaborer les rapports de suivi de l'exécution des activités dans la composante ;
- Collaborer aux travaux de coordination des interventions des autres bailleurs dans le domaine afin d'assurer la complémentarité des interventions du projet ;
- Rédiger des notes et rapports sur la gestion des finances publiques aux Comores
- Effectuer toutes autres tâches nécessaires afin d'assurer l'exécution dans les délais et conformément aux règles de procédures de la BAD.

Profil requis :

- Un économiste ou spécialiste en finances publiques avec minimum une maîtrise ou équivalent (Bac + 4); une bonne maîtrise des finances publiques est exigée;
- Expérience avérée de mise en œuvre d'appui institutionnel dans les finances publiques ;
- Diplôme universitaire ou équivalent (Université, Grandes Écoles, minimum un Bac + 4) supérieur en économie et/ou en finances publiques ;
- Expérience pertinente dans le domaine de la gestion des finances publiques. De préférence cette expérience a été acquise comme cadre d'une administration et/ou au sein d'un bureau de conseil et/ou comme consultant en économie/finances publiques et/ou dans une organisation internationale/régionale/nationale;
- La connaissance des questions relatives à la préparation et gestion budgétaire, la déconcentration budgétaire et à l'autonomie des régions constituera un atout additionnel ;
- Une expérience pertinente dans la conception et l'animation de séminaires de formation est indispensable ;
- L'expert devra justifier des qualifications générales suivantes :
 - De 3 à 5 ans d'expérience professionnelle pertinente pour la présente mission ;
 - Excellente maîtrise de la langue française écrite et orale ;
 - Expérience de travail avec des organisations internationales et ou des administrations publiques en relation avec les domaines objet de l'appui.

Résultats attendus de la fonction:

- Le chronogramme de réalisation des activités de la composante dans le programme de travail annuel est généralement respecté
- Les impacts des activités au niveau des entités bénéficiaires sont effectifs et mesurables
- Les rapports d'activités sont réalisés dans les délais et les formes appropriés
- Bonnes relations avec les partenaires du projet
- Les études ponctuelles sur les réformes des finances publiques sont réalisées et finalisées correctement
- La mise en œuvre de la stratégie décennale de réforme de la gestion des finances publiques est satisfaisante

Les dossiers de candidature doivent être déposés à l'adresse ci-après, au plus tard, le mercredi 1er septembre 2010 à 14 heures 00 mn et porter expressément la mention : « Recrutement du Responsable de la Composante A – Appui au Renforcement des Finances Publiques »:

A l'attention de :

Coordonnateur du Projet PRCI
Structure d'Exécution du Projet (SEP)
Bureau - Bâtiment Sté DK, Avenue Ali Soilih
Quartier Hamramba – Moroni
BP : 7755 Moroni
Moroni - Union des Comores
Bureau: (269) 773 94 80
Fax: (269) 773 95 54
Email : prci_comores@yahoo.fr

